

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MARS 2023

Présents : MM BEAULIEU Valérie, FETIS Sandrine, BOUTY Anthony, BROUSSE Vanina CHEVALIER Anick, COURTIoux-DELAGE Mathieu, CHEVALIER David, GEMEAU Stéphane, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, BOUTET Frédérique.

Excusés : MM BONNETERRE Alexandra, PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe,

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétariat : Mme LABROUSSE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie

1 - Délibérations

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2023,
- Les comptes de Gestion 2022 dressés par la Trésorerie de Confolens pour le budget Général, les budgets « Commerces » et « Assainissement », en parfaite concordance avec les comptes administratifs de la commune sont adoptés,
- Les comptes administratifs 2022 des différents budgets sont adoptés : 10 voix pour, abstention de M. le Maire,
- Affectation des résultats de l'exercice 2022 qui seront reportés au budget 2023 :
Budget Général fonctionnement : excédent antérieur reporté 331 821.95 €, excédent d'exécution 2022 de 114 570.69 € : 208 766.12 € seront reportés en fonctionnement au BP 2023, 237 626.52 € seront affectés en investissement pour équilibrer le déficit d'investissement cumulé 2022,
Budget Commerces : fonctionnement : excédent antérieur reporté 9620.36 €, excédent 2022 : 6 266.65 €. 15 887.01 € seront reportés en 2023. L'investissement (excédent reporté 5105.89 €, déficit 2022 : 4875.73 €) ne nécessite pas de prélèvement sur le résultat de fonctionnement,
Budget assainissement : fonctionnement : excédent cumulé reporté 8708.73 €, déficit 2022 : 1377.25 €, report au BP 2023 7331.48 €. Investissement report en 2023 de l'excédent 157 312.89 €,
- Orientations budgétaires 2023. De nombreuses recettes sont à ce jour encore inconnues (fiscalité, dotations de l'Etat...). Les projets élaborés par la commission des finances seront examinés avec la Conseillère aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Confolens le 24 mars. Enfin, suite à la commission des finances du 30 mars, le budget définitif 2023, après intégration des dernières dotations, sera voté le jeudi 6 avril prochain,
- Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive. L'ancienne friteuse de la cantine cédée fin 2022 à l'association sportive pour 100 € ne fonctionne pas du tout. Une subvention exceptionnelle de 100 € est attribuée à l'association pour la rembourser,
- Médailles d'honneur du travail : 8 des 9 agents communaux remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une médaille du travail. Les demandes ont été validées par la Préfecture de la Charente. Des demandes ont également été faites pour les agents du SIVOS et par la commune de Chabrac pour ses agents. En concertation avec les élus des deux communes, il est prévu d'organiser une cérémonie commune à la salle des fêtes de Chabrac en septembre au cours de laquelle les agents se verront remettre la médaille et le diplôme, ainsi que des chèques cadeau : adopté à l'unanimité,
- Demande d'achat de terrain communal au village de la Ficherie : Une famille du village souhaite faire l'acquisition de délaissés de voirie situés aux abords de leurs bâtiments. Accord de principe à cette demande qui fera l'objet d'une enquête publique en 2023.

2- Décisions diverses

3 – Informations diverses

- Ouverture du Mas des 2 Lions le vendredi 17 mars,
- Réunion du 10 mars avec l'association « Le Comptoir des Lions » qui souhaiterait remettre en fonction le laboratoire de l'ancienne boucherie. Le matériel (piano, marmite), stocké à l'atelier communal, fera l'objet d'un devis pour sa remise en état,
- Le bail avec la Sté API TECH, pour l'installation d'une boîte à pizzas dans le jardin de la poste a été signé. Une déclaration préalable est en cours d'instruction. La mise en service pourrait se faire à l'automne 2023,

- Le conseil municipal a visité l'unité de méthanisation le samedi 4 mars après-midi.

4 - Prochaines réunions :

Prochain Conseil municipal : jeudi 6 avril 2023 à 21 h